



Validite suite a une visite medicale du permis b

Par **hiraux**, le **22/06/2010** à **16:49**

Bonjour,rrnJ'ai été verbalisé pour conduite en état d'ivresse et depuis je dois passer régulièrement des visites médicales afin de d'obtenir une nouvelle date de validité pour mon permis B. rnrnMa question est la suivante : rnrnle ou les medecins presents peuvent ils, au vu de mes resultats d'analyse, me retirer mon permis de conduire ?rnrnMerci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **22/06/2010** à **22:44**

Bonjour,rrnLes médecins emettent un avis favorable ou défavorable, selon les résultats de vos analyses. C'est le préfet qui, au vu des rapports des médecins, vous restitue votre permis ou vous le retire.